



**Council of Canadian Administrative Tribunals  
Conseil des tribunaux administratifs canadiens**



## **Résolution relative aux déclarations dans les médias**

1. Le CTAC, dans le cadre de son mandat éducatif, exprime sa vision aux médias lors d'interviews et par d'autres moyens publics lorsque demandé; afin de promouvoir la préservation, la protection et la mise en œuvre de ce qu'il considère comme des valeurs fondamentales de la justice administrative, notamment : l'indépendance de la prise de décision; les nominations fondées sur le mérite; l'inamovibilité des arbitres; et l'excellence dans l'arbitrage et dans la résolution des conflits.
2. Il est souhaitable que le CTAC mette à contribution certaines activités du secteur de la justice administrative pour exprimer nos préoccupations au sujet de la conservation de ces valeurs fondamentales et pour proposer des moyens de les préserver, de les promouvoir et de les renforcer.
3. En règle générale et sans que cela ne limite son implication, le CTAC ne se prononcera pas dans les médias en faveur ou à l'encontre de toute personne ou de tout gouvernement qui serait en cause dans une situation soulevant des problèmes liés aux valeurs fondamentales de la justice administrative.

Cette résolution a été proposée par le Comité des relations avec l'exécutif et le judiciaire et elle a été adoptée par le Conseil d'administration du CTAC, le 20 février 2009.